

EN PRATIQUE : COMMENT FINANCER SA FORMATION

Les coûts de scolarité varient d'une formation à l'autre et sont parfois très élevés (plus de 7000 euros, par année de formation, en ostéopathie ou en pédicurie-podologie dans le privé). Des aides existent selon le statut de la formation, de l'établissement ou de l'étudiant.

Les aides de la région

Depuis 2004, les formations du domaine paramédical sont sous la responsabilité du Conseil Régional. Celui-ci assure la **gratuité totale des formations de niveau V**, aide-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers.

Les élèves et leurs familles sont dispensés du paiement du coût pédagogique et des coûts d'équipement (tenues).

Les **étudiants admis en formation sanitaire et sociale post-bac** (infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, manipulateurs en électroradiologie médicale, etc.) peuvent bénéficier d'une **prise en charge totale ou partielle des coûts de formation**.

La Région accorde également une **bourse sur critères sociaux** aux élèves et étudiants en formation initiale en travail social, en formation paramédicale ou de sages-femmes. Seuls sont concernés les élèves et étudiants en formation **dans un établissement de formation dont la formation est agréée par la Région**. La demande de bourse s'effectue en ligne selon un calendrier arrêté chaque rentrée par les services régionaux.

Conditions et critères d'attribution :

www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/sanitaire-et-social/

Mél. : defp.bourses@paysdelaloire.fr

Les bourses de l'éducation nationale

Elles relèvent de la compétence du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée ou dans l'enseignement supérieur.

À noter : Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription universitaires.

Second degré : www.ac-nantes.fr/scolarite-et-vie-de-l-eleve/scolarite/bourses-et-aides-financieres

Cursus post-bac : www.cnous.fr/bourses

QUE RECOUVRENT LES COÛTS DE SCOLARITÉ ?

Les droits d'inscriptions

Dans les établissements publics d'enseignement supérieur, ils sont fixés par décret ministériel : 184 euros pour un cursus au grade de licence, 256 euros pour un diplôme d'Etat de sage-femme, 549 euros pour le certificat de capacité d'orthophoniste, 342 euros pour le certificat de capacité d'orthoptiste en 2014-2015.

N'oubliez pas ! L'inscription à un concours paramédical est payante (de 50 à 150 euros) !

Les frais de scolarité librement fixés par les établissements auxquels peuvent s'ajouter des frais de tenues, de photocopies ou de matériel.

Les frais de Sécurité sociale obligatoires pour tout étudiant inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur (213 euros en 2014-2015)

Les frais pédagogiques liés aux actions d'accompagnement, d'évaluation et de formation (possibilité de prise en charge par le Conseil régional ou l'employeur selon statut du demandeur).



INFO +

L'aide individuelle de formation des ligériens (AIFL)

Ce dispositif régional complémentaire s'adresse aux demandeurs d'emploi :

- de plus de 26 ans admis dans un institut de formation sanitaire et sociale autorisé ou agréé par la Région des Pays de la Loire ;
- justifiant pour une formation d'un an, de 12 mois d'activité dont 6 mois en continu ; pour une formation de deux ans, de 24 mois d'activité dont 6 mois en continu.



Jean-Noël, 23 ans,

aide-soignant sourd profond dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 80 résidents

J'ai toujours voulu exercer une profession paramédicale mais j'ai eu le vrai déclic après ma rencontre avec une aide-soignante sourde également. Être sourd et exercer une profession de santé, c'était possible ! Pour le concours, j'ai bénéficié d'un tiers temps ainsi que de la présence d'un interprète/interface lors de l'oral devant le jury. Dans les cours théoriques, j'étais suivi par deux interfaces qui sont venues traduire ce que je ne peux entendre. Depuis que je suis diplômé, j'ai de bonnes relations avec les résidents. Bien sûr il y a des difficultés rencontrées dans le travail, surtout dans les transmissions orales entre soignants mais je suis bien intégré dans l'équipe. »